



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 54495

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications des infirmiers anesthésistes de la région PACA au regard de leurs conditions salariale et statutaire. En effet, le projet de décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier de 1993, actuellement en cours de réécriture, suscite, notamment son article 10, de fortes inquiétudes pour la santé des patients puisqu'il légalisera la pratique de l'anesthésie par un IADE seul. Si les fonctions de médecin anesthésiste réanimateur et IADE sont complémentaires, il n'en demeure pas moins que chacun ne doit pratiquer, dans l'intérêt des patients que les actes relevant de sa compétence. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer son point de vue à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54495

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6695